

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent de plein droit sans restriction, ni réserve à l'ensemble des ventes de produits de poêles, ventilations double flux, puits canadiens/provençaux et systèmes Rainergy (ci-après les « **Produits** ») proposés par la société AIRBEE, au capital social de 10 000 euros, 8, Rue Dreispitz à MONSWILLER (67700), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE (67) sous le numéro 839 951 449 (ci-après le « **Vendeur** ») auprès de tout client personne physique ou morale, privée ou publique, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale ou libérale, y compris lorsqu'il agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel (ci-après le « **Client** ») via contact sur son site internet <https://www.airbee.fr/> (ci-après le « **Site** ») ou via tout support écrit durable (e-mail ou papier) et/ou par téléphone.

Le Client ou son représentant reconnaît avoir la capacité juridique requise pour contracter avec le Vendeur au jour de la signature du devis. Le Vendeur se réserve le droit de vérifier la véracité des informations et déclarations fournies par le Client ou par son représentant.

Le Client s'engage à informer sans délai le Vendeur de toute évolution de sa situation personnelle ayant un impact sur la relation contractuelle issue des présentes CGV et/ou sa capacité à la poursuivre (mise en place de mesures de sauvegarde : curatelle ou tutelle ; dissolution de la personne morale ; procédure collective...).

ARTICLE 2. OPPOSABILITE – VALIDITE DES CGV

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement ou concomitamment à l'émission d'un devis.

Les présentes CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures à tout moment par le Vendeur. Toutefois, la version applicable au Client est celle en vigueur au jour de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client peut accéder aux CGV archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : contact@airbee.fr

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction, ni réserve des présentes CGV.

Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes CGV serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur, à moins que les obligations restantes deviennent manifestement déséquilibrées pour l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS

De manière générale, les Produits proposés à la vente, leurs caractéristiques principales et notamment la compatibilité, les spécifications, illustrations et indications de dimensions, sont présentées sur le Site et la brochure commerciale.

Le Client est tenu de se reporter à la fiche descriptive de chacun des Produits afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les photographies présentes sur le Site et les brochures sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le Produit acheté. Des variations de teinte peuvent en particulier intervenir, notamment en raison des limitations techniques des rendus de couleur d'un équipement informatique ou dues à l'impression. Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des erreurs non substantielles qui pourraient intervenir.

Si un détail technique ou visuel devait changer, le Vendeur s'efforcera de l'indiquer au Client dans son possible.

Pour toute question relative aux Produits et à leur utilisation, toute question complémentaire ou demande de conseils, le Client peut contacter le Vendeur par e-mail à l'adresse suivante : contact@airbee.fr ou via le formulaire de contact accessible à la rubrique « Contact/SAV » du Site.

4.1 Devis

Toute demande de Produits donne lieu à l'établissement d'un devis par le Vendeur au profit du Client.

En vue d'établir le devis, le Vendeur demande au Client de lui adresser les informations, pièces et documents suivants (sans que cette liste ne soit limitative) :

- Raison sociale et SIRET
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Adresse du siège social et adresse de livraison si différente

Sauf disposition contraire indiquée sur le devis, celui-ci est établi gratuitement et est valable pour une durée de trente (30) jours à compter de son émission par e-mail.

4.2 Processus de commande

4.2.1 Par téléphone

Les Clients ont la possibilité de demander des informations sur les Produits par téléphone. Toutefois, il est important de noter qu'aucune commande ne pourra être effectuée par téléphone.

4.2.2 A distance (par échanges d'e-mail)

Les demandes de devis peuvent se faire par correspondance avec le service clients du Vendeur par échanges d'e-mails ou via le formulaire de contact accessible dans la rubrique « Contact » du Site.

Préalablement à la signature du devis, il appartient au Client de vérifier l'exactitude du devis et de signaler au Vendeur immédiatement toute erreur.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après réception du devis non modifié, daté et signé par le Client, adressé au Vendeur par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû, le cas échéant.

Pour que la commande soit validée, le devis signé par le Client doit être reçu par le Vendeur avant l'expiration de la période de validité du devis.

Si le Client apporte une ou des modifications avant l'acceptation du devis, le Vendeur se réserve le droit de les refuser ou de proposer un nouveau devis qui spécifiera de nouveau sa période de validité.

Dans tous les cas, les acomptes éventuellement exigés par le Vendeur à ses Clients ne sauraient être qualifiés d'arrhes.

La commande réalisée par le Client dans les conditions ci-dessus vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV et entraîne la formation du contrat.

4.2.3 En magasin

Achat de Produits disponibles immédiatement

Dans le cadre d'un achat direct de Produit en magasin (en libre-service), la vente ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après paiement intégral du Client.

Achat sur bon de commande préalable

Pour toute commande de Produits (Produits non disponibles immédiatement au jour de l'achat), le Client peut être tenu de fournir des informations nécessaires à l'établissement du bon de commande : nom, prénom, société, numéro SIRET, adresse du siège social, adresse e-mail, numéro de téléphone portable.

Dans ce cadre, le Vendeur a la possibilité de demander au Client le règlement d'un acompte au moment de la signature du bon de commande. Dans tous les cas, les éventuels acomptes exigés par le Vendeur à ses Clients ne sauraient être qualifiés d'arrhes. Le Client s'engage à régler le solde de sa commande lors de la mise à disposition du Produit en magasin.

Pour ces commandes, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après signature du bon de commande correspondant par le Client et encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix ou de l'acompte dû, le cas échéant.

Le Vendeur est tenu de délivrer au Client les Produits à la date de disponibilité convenue dans le bon de commande.

4.3 Modification de commande

4.3.1 A l'initiative du Client

Toute demande de modification d'une commande après son acceptation par le Vendeur doit être envoyée par écrit au Vendeur à l'adresse suivante : contact@airbee.fr

Aucune modification ne pourra être prise en compte lorsque le Vendeur aura déjà passé commande auprès de son propre fournisseur.

A ce titre, le Vendeur informe le Client par mail ou sur tout autre support durable lorsqu'il a passé commande auprès de son propre fournisseur.

En tout état de cause, aucune modification de commande ne pourra intervenir plus de 8 jours après confirmation de la commande du Vendeur auprès du Client.

La modification n'est effective qu'à la réception du montant correspondant aux frais de gestion et, le cas échéant, de la différence de prix résultant de la modification. Pour toute demande de modification entraînant une baisse de prix de la commande, le Vendeur, après avoir appliqué les éventuels frais de gestion, s'engage à rembourser la différence de prix dans les meilleurs délais.

4.3.2 A l'initiative du Vendeur

Si le Vendeur se trouve contraint d'apporter des modifications significatives à la commande avant la date de livraison, il devra en informer le Client par écrit dans les plus brefs délais. Le Client peut, soit accepter la modification proposée, soit résilier le Contrat sans frais. Le délai dans lequel le Client doit communiquer sa décision sera précisé dans la notification des éléments modifiés.

4.4 Annulation de commande

4.4.1 A l'initiative du Client

Le Client est informé que la commande ne peut être annulée une fois que celle-ci est confirmée par le Vendeur, sauf cas de force majeure.

En conséquence, dès lors que la commande est confirmée par le Vendeur, le Client ne pourra se soustraire à ses obligations résultant des présentes CGV, et ce conformément au présent article.

Dès lors que le Vendeur confirme la commande au Client, il s'engage à ne pas l'annuler, sauf cas de force majeure conformément à l'article 13 des présentes CGV.

4.5 Refus de commande

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une commande et/ou livraison, quelle que soit sa nature et niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client, en cas d'incident de paiement, y compris à l'occasion de commandes antérieures.

ARTICLE 5. PRIX

Les tarifs des Produits sont exprimés en Euros, HT (Hors taxes). La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sera ajoutée au moment de la facturation au taux en vigueur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il est précisé que les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande.

Sauf dispositions contraires prévues dans le devis, les tarifs indiqués ne comprennent pas l'ensemble des frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, de montage.

ARTICLE 6. FACTURATION – ACOMPTE

6.1 Acompte

Un ou plusieurs acomptes correspondant à un montant partiel du prix total des Produits commandés peut être demandé par le Vendeur à la

commande. La détermination du montant de l'acompte ainsi que sa date d'exigibilité sont prévues dans le devis, le cas échéant.

6.2 Facturation

Lorsqu'un ou plusieurs acomptes est exigé, le Vendeur remet au Client une facture d'acompte correspondant au montant de chaque acompte dû, tel que prévu dans le devis.

Une facture de solde (montant prévu au devis déduit du ou des acomptes versés par le Client) est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la réception définitive des Produits commandés.

Les factures seront transmises par voie électronique à l'adresse e-mail du Client telle qu'il la communique au Vendeur.

Sur demande expresse et écrite du Client, ces factures pourront exclusivement lui être transmises par voie papier à l'adresse postale qu'il communiquera au Vendeur.

ARTICLE 7. CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Processus de paiement

Sauf indication contraire, le prix de la commande est payable en totalité et en un seul versement.

Les conditions de règlement sont indiquées sur le devis établi par le Vendeur.

7.2 Moyens de paiement

Pour tous type de commande, le Client peut avoir recours au virement bancaire. Les informations relatives au virement bancaire sont transmises au Client sur la facture.

Le Client doit régler la totalité du montant de la facture dans le délai indiqué et les Produits seront envoyés dès réception des sommes par le Vendeur (dans la mesure où les Produits commandés sont disponibles).

7.3 Défaut de paiement – Pénalités

Conformément aux dispositions légales, tout retard de paiement d'une facture à son échéance entraînera, sans mise en demeure préalable, le paiement d'une pénalité de retard dont le taux sera égal à celui pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de quarante (40) euros. Si les frais réels de recouvrement dépassent le montant de la somme forfaitaire ci-avant, le Vendeur se réserve le droit d'imputer au Client toute somme due au titre du recouvrement de la facture en tout ou partie impayée, sur présentation des justificatifs.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de ses obligations au titre du présent contrat et/ou de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, et ce après notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client de s'exécuter restée en tout ou partie sans effet dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la première présentation de la lettre.

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Vendeur et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Produits commandés par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier au Vendeur, au titre du contrat, d'autre part.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, les sommes dues par le Client ne seraient pas reçues par le Vendeur au jour de leur d'exigibilité, la commande serait de plein droit et immédiatement résolue, après mise en demeure parvenue au Client par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours à compter de sa réception par le Client. La mise en demeure fait mention de la présente clause pour produire tous ses effets.

ARTICLE 8. LIVRAISON

Le Vendeur peut proposer au Client, au moment de la passation de sa commande, différents modes de livraison en fonction notamment de la

taille des Produits commandés et de l'adresse de livraison communiquée par le Client.

Les conditions, frais et délais de livraison diffèrent en fonction du mode de livraison que le Client choisit.

Le Client est informé, au moment de la passation de sa commande, du (des) modes de livraison disponibles ainsi que du (des) délais et tarifs applicables.

La livraison de certains Produits ou dans certaines zones peut donner lieu à une facturation complémentaire. Dans tels cas, cette information est clairement indiquée sur la page d'information dédiée à la livraison.

Le montant total des frais de livraison de la commande est indiqué lors de la passation de celle-ci.

8.1 Lieu de livraison

La livraison des Produits ne peut intervenir qu'en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Les Produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client au cours du processus de commande. Le Client ne peut plus changer le lieu de livraison des Produits une fois la commande confirmée, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Vendeur.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit commandé.

8.2 Délai de livraison

Le Vendeur communique au Client le délai de livraison estimé par le transporteur, le cas échéant.

Lorsque le Client commande plusieurs Produits en même temps et que ceux-ci ont des délais de livraison différents, le délai de livraison de la commande est basé sur le délai le plus éloigné. Le Vendeur se réserve toutefois la possibilité de fractionner les expéditions. La participation aux frais de traitement et d'expédition ne sera facturée que pour un seul envoi.

En période de fête de fin d'année (du 23 novembre au 31 décembre), les délais pourront être ponctuellement allongés.

En cas de retard dans la livraison, le Vendeur en informe le Client dans les plus brefs délais. Ce dernier peut également signaler au Vendeur le retard de livraison en contactant le service clients.

Le Vendeur s'engage à faire le nécessaire pour déterminer la cause du retard et trouver une solution adéquate en vue de la livraison effective des Produits commandés dans les meilleurs délais.

Les délais de livraisons ne constituent pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Produits n'excédant pas 30 jours. En cas de retard supérieur à 30 jours, le Client devra adresser au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception, une mise en demeure de s'exécuter dans un délai de huit (8) à compter de la réception de ladite mise en demeure, à défaut de quoi le contrat sera résolu de plein droit. Les acomptes déjà versés seront alors restitués par le Vendeur au Client.

8.3 Transport et suivi de livraison

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Le colis comportant les Produits commandés et payés, est remis en main propre, à l'adresse exacte mentionnée lors de la passation de la commande. Les livraisons sont réalisées contre signature.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Le Client est tenu de fournir une adresse de livraison correcte, ainsi qu'un numéro de téléphone pour le transporteur. En cas d'erreur et/ou de modifications de ces données non signalées ou en cas d'absence du

Client, qui entraînerait le retour du Produit, les frais de stockage, ainsi que tous les frais s'y attendant seront à la charge exclusive du Client, et sur présentation d'une facture et des justificatifs.

Dans les cas où le Client a organisé la prise de rendez-vous avec un transporteur pour la livraison du Produit, il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de facturer, sur présentation des justificatifs, les frais de seconde présentation du transporteur, dans les cas où le Client n'aurait pas respecté les modalités du premier rendez-vous pris avec le transporteur.

De même en cas d'absence au moment de la livraison, un avis de passage peut être déposé dans la boîte aux lettres attachée au lieu de livraison. Le Client est alors invité à prendre contact directement avec le transporteur ou avec le service clients.

Dans les cas où la configuration réelle du lieu de livraison empêcherait physiquement le déchargement des Produits, le transporteur se réserve le droit d'annuler la livraison. Les frais de livraison resteront dans ce cas à la charge du Client. Il lui appartiendra de se rapprocher du service clients. De nouvelles modalités et coûts d'acheminement de la commande lui seront ainsi communiqués.

ARTICLE 9. CONFORMITE

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison.

Si le transfert des risques a déjà eu lieu : En cas d'avaries ou pertes partielles constatés à l'arrivée, il appartient au Client de faire les réserves nécessaires et de les notifier par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les trois (3) jours suivant la livraison conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce.

En outre, à défaut de réserves ou de réclamations expressément émises par écrit par le Client au jour de la livraison, les Produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client.

Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 10. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

10.1 Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits ou la résolution de la vente.

Le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits, ni à les revendre ou les mettre en gage. Aux fins du présent article, le Client s'engage à ce que l'identification de Produit soit toujours possible jusqu'au complet paiement du prix.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, le Vendeur, sans abandonner aucun autre de ses droits, pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la restitution sous 72h du Produit aux frais et risques du Client, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

En cas de restitution du Produit en application des dispositions ci-dessus, les acomptes reçus par le Vendeur lui restent acquis à titre de dommages et intérêts forfaitaires, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de revente du Produit par le Client, le Vendeur pourra se voir remettre le prix de la vente consenti à un sous-acquéreur et le Client autorise par la présente clause le Vendeur à percevoir le prix à due concurrence de sa créance détenue auprès du Client.

Le Client s'engage à informer sans délai le Vendeur de l'identité exacte et complète du sous-acquéreur, auquel il devra faire connaître

l'existence de la présente clause de propriété au plus tard au moment de la conclusion de la vente avec le sous-acquéreur.

Le Client s'interdit de constituer toute sûreté sur le Produit livré et partiellement payé, et de manière générale d'effectuer toute opération ou prendre tout engagement susceptible de porter préjudice au droit de propriété du Vendeur.

La revendication peut être exercée par le Vendeur en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, ou si le Vendeur a des raisons légitimes et/ou probables de penser que le Client ne sera pas en mesure de régler ses dettes aux échéances convenues.

Tous les frais entraînés par la revendication du Produit ou de son prix sont à la charge exclusive du Client, sans préjudice de l'obtention de tous autres dommages et intérêts.

En cas de non-paiement d'une des échéances, le Vendeur se réserve le droit, outre celui de revendiquer le matériel, de résoudre la vente si bon lui semble, sans autre formalité que la mise en demeure prévue pour la restitution du Produit.

10.2 Transfert de risques

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client au jour de la commande.

ARTICLE 11. GARANTIES

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire conformément aux dispositions légales de la garantie légale contre les vices cachés (art. 1641 à 1649 du Code civil) provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur par écrit à l'adresse suivante : contact@airbee.fr de l'existence des vices cachés et retourner les Produits.

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer (le cas échéant) les Produits sous garantie jugés défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la constatation par le Vendeur du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client, ou tout autre moyen expressément accepté par écrit par le Client.

Nonobstant ce qui précède, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence de la part du Client, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits affectés d'un vice.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE

La responsabilité du Vendeur ne peut être, en tout ou partie mise en cause, lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie, les présentes CGV ou en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil telle qu'interprétée par la jurisprudence ou du fait du tiers présentant les caractéristiques de la force majeure.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas, même si sa responsabilité était engagée, être tenue d'indemniser des dommages qui ne seraient pas une suite immédiate et directe du manquement contractuel concerné.

Les Produits proposés à la vente par le Vendeur sont conformes à la législation française en vigueur.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence la plus récente.

Il est entendu entre les parties que sont d'ores et déjà d'un commun accord assimilés à des cas de force majeure les événements suivants, indépendants de la volonté de l'une ou l'autre des parties : les désastres naturels, les désastres d'ordre climatique, bactériologique, militaire, politique et informatique, le retrait d'autorisation d'émettre ou de diffuser par des autorités compétentes non imputable à l'une des parties, les crises sanitaires provoquées notamment par des maladies infectieuses,

telles que les épidémies et les pandémies, les grèves, manifestations, invasions, rébellions, guerres civiles, attentats et/ou menace d'attentats, ainsi que toute décision administrative empêchant le déroulement normal du présent contrat, telle que notamment – sans que cette liste ne soit exhaustive – la mise en œuvre de l'État d'urgence sur le territoire national, des restrictions de déplacements, la limitation totale ou partielle des capacités d'accueil de tout ERP, etc.

La partie faisant face à un tel cas de force majeure ou une telle impossibilité devra :

- avertir sans délai par courrier ou courriel l'autre partie de l'existence de la force majeure ou de l'impossibilité de bénéficier d'une obligation, qui sera relatée de manière circonstanciée en indiquant la durée prévisible de l'évènement et les dispositions prises ou tentées pour remédier aux conséquences ;
- et faire ses meilleurs efforts pour trouver une solution de remplacement ou en tout cas reprendre l'exécution du contrat dès que cela sera raisonnablement possible.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution du contrat sera suspendue pendant la durée de l'évènement ayant donné lieu cet empêchement, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résiliation ou la résolution du contrat, ou que la durée de l'empêchement soit supérieure à 7 jours.

Si l'empêchement est partiel, seules les obligations empêchées seront suspendues, à moins que l'équilibre du contrat, ou son intérêt pour l'une des parties, n'en soit affecté. Dans ce cas, les parties se réunissent pour tenter de trouver un nouvel accord sous 30 jours, chacune des parties disposant néanmoins de la faculté de résilier ou résoudre le contrat.

Lorsque l'empêchement est intégral et définitif, le contrat est résilié lorsqu'il aura déjà fait l'objet d'un commencement d'exécution, ou résolu lorsqu'aucune prestation n'aura encore été réalisée ou fournie.

En tout état de cause, le Vendeur sera tenu de restituer au Client l'intégralité des sommes déjà versées par ce dernier pour tous les produits non fournis.

ARTICLE 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout signe distinctif appartenant au Vendeur est protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Les contenus du Site (marques, logotypes, photographies, vidéos...) sont la propriété exclusive du Vendeur et de ses éventuels partenaires et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

ARTICLE 15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que certaines données nominatives du Client, de ses associés, de ses représentants légaux et/ou de son personnel (ci-après les « **Personnes concernées** ») demandées par le Vendeur sont nécessaires notamment au traitement, au paiement et à l'exécution de la commande, aux éventuelles réclamations s'y rapportant et à la facturation, ainsi qu'à la communication de newsletters émanant du Vendeur et portant sur des Produits et Services similaires à ceux déjà commandés ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les données à caractère personnel des Personnes concernées peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Dans tous les cas, les données à caractère personnel des Personnes concernées ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne.

Le traitement des informations communiquées par les Personnes répond aux exigences légales en matière de protection des données à caractère personnel, le système d'information utilisé par le Vendeur assurant une protection optimale de ces données.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Personnes concernées disposent à tout moment et sous certaines conditions, d'un

droit à l'information, d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation des traitements et de portabilité de l'ensemble de leurs données à caractère personnel en écrivant, au Vendeur soit en utilisant le formulaire de contact accessible sur le Site, soit à l'adresse e-mail de contact suivante : contact@airbee.fr soit à l'adresse postale suivante : 8, Rue Dreispitz 67700 MONSWILLER.

ATTENTION : Les délais de traitement de la demande seront augmentés si celle-ci est faite par courrier postal.

Les Personnes concernées disposent par ailleurs du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données à caractère personnel auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Les Personnes concernées sont invitées à consulter la politique de confidentialité des données personnelles du Vendeur accessible ici : « Politique de confidentialité RGPD » en pied de page

ARTICLE 16. STIPULATIONS DIVERSES

16.1 Loyauté - bonne foi

Conformément à l'article 1112 du Code civil, les parties déclarent que l'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles ont satisfait aux exigences de la bonne foi.

De même, et conformément à l'article 1104 du Code civil, qui est d'ordre public, les parties reconnaissent et acceptent que le présent contrat sera exécuté de bonne foi.

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre, comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre partie, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat ou de ses relations avec tous tiers.

16.2 Nullité – divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

16.3 Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

ARTICLE 17. LOI APPLICABLE – LITIGE – MEDIATION – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Toute contestation née entre les parties portant sur la validité, l'exécution, l'inexécution ou l'extinction des présentes ou pouvant être rattaché à ces éléments par un lien direct ou indirect, oblige celles-ci à rechercher un règlement amiable avant d'introduire une action en justice.

Si une partie introduit une telle action ou une telle demande sans provoquer au préalable la tentative de règlement amiable, cette action ou cette demande est irrecevable, le juge saisi devant surseoir à statuer jusqu'au jour où les parties prouveront au juge saisi qu'elles ont recherché le règlement amiable de leur différend.

En cas d'échec de la tentative de résolution amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la survenance de la contestation, celle-ci sera soumise à la compétence des tribunaux de SAVERNE (67) saisis à la requête de la partie la plus diligente, nonobstant pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de procédure d'urgence